



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira, à l'Hôtel de Ville (salle du conseil municipal), Le lundi 17 juin 2024, à 17 h 30.

Affiché le

M. le Maire	Ouverture de la séance
M. le Maire	Appel et lecture des pouvoirs
M. le Maire	Approbation du procès-verbal de la séance du
M. le Maire	Désignation du secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

- 1) COMPTE RENDU DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 26 MARS 2024 AU 25 MAI 2024
- 2) COMPTE RENDU DES DECISIONS L 5217-10-6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRIRORIALES
- 3) ACTUALISATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DU BEACH SPORT FESTIVAL 2024 TARIFICATION DES CONCERTS
- 4) CONVENTION DE GESTION ET DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX, ÉQUIPEMENT ET ESPACES COMMUNAUX AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE NICE
- 5) APPROBATION DU PROJET "JARDINS FAMILIAUX ET JARDIN PUBLIC" ET DE SES MODALITES DE FINANCEMENT
- 6) PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE D'UNE PARTIE D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE SITUÉE CORNICHE D'AGRIMONT AU BENEFICE DE LA MÉTROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA RÉALISATION D'AMENAGEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET DES JARDINS FAMILIAUX
- 7) APPROBATION DU PROJET DE DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE L'ECOLE MICHELIS 1 ET DE SON MODE DE FINANCEMENT
- 8) APPROBATION DES PROJETS DE "MISE AUX NORMES DU CENTRE DE

SUPERVISION URBAINE" ET DE "REMPLACEMENT DES POMPES A CHALEUR DE L'HOTEL DE VILLE, DE LA CRECHE DES RENARDEAUX, DU COMPLEXE SPORTIF LAYET ET DE LA CUVE A FIOUL DE L'ECOLE MONTALEIGNE" ET DE LEUR MODE DE FINANCEMENT

- 9) APPROBATION DU PROJET " POUR LA RENATURATION DE L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE " ET DE SON MODE DE FINANCEMENT
- 10) T4- CESSION DE PARCELLES COMMUNALES SISES ILOT GARE SUD ET LIEU-DIT LES VESPINS AU BENEFICE DE LA METROPOLE NCA
- 11) APPROBATION DE L'AVENANT N°4 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DU SQUARE BENES AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE COTE D'AZUR AMENAGEMENT
- 12) SQUARE BENES DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION AT 421 A 430 433 ET 434 CONSTAT DE NON REALISATION DE LA CONDITION RESOLUTOIRE ENTRE LA COMMUNE ET LA SPL CAA
- 13) PROJET CREATION ZONES D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
- 14) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MIXITE SOCIALE ENTRE L'ETAT, LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR ET LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR COUVRANT LA PERIODE TRIENNALE 2023-2025
- 15) AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SUR LE SITE LES ISCLES EN PHASE ANTICIPATION-IMPULSION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VAR-LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR-L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ECOVALLEE-PLAINE DU VAR ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR
- 16) ACQUISITION DE PLEIN DROIT PAR LA COMMUNE D'UN BIEN SANS MAITRE CADASTRE SECTION AX n°152, LOT 2, SIS 12 RUE DE L'ÉGLISE A SAINT LAURENT DU VAR
- 17) BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES EN 2023
- 18) TARIFICATION POUR L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE SCOOTERS ELECTRIQUES PARTAGES EN LIBRE SERVICE SANS STATION D'ATTACHE
- 19) REVALORISATION DES TARIFS CONCERNANT LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR L'ANNEE 2025
- 20) CREATION D'UN TARIF UNIQUE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES FESTIVITES DE NOEL
- 21) NOUVELLE ELECTION DES MEMBRES DE LA CDSP
- 22) SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'INSEE ET LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VAR POUR "L'ENQUETE FAMILLES" 2025

- 23) PROTECTION FONCTIONNELLE DE MONSIEUR LE MAIRE
- 24) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
- 25) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
- 26) ADMISSIONS EN NON-VALEURS LISTE 6250570012
- 27) CREATION D'UN NOUVEAU F.P.S APPLICABLE EN ZONES 2 ET 3
- 28) APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ETAT, AGENCE DES COMMUNICATIONS MOBILES OPERATIONNELLES DE SECURITE ET DE SECOURS (ACMOSS), POUR L'ADHESION AU RESEAU DE COMMUNICATION MOBILE CRITIQUE A TRES HAUT DEBIT DES SERVICES DE SECOURS ET DE SECURITE
- 29) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES MONITEURS

 DE LA VILLE DE SAINT LAURENT DU VAR A TITRE ONÉREUX PERMETTANT LA FORMATION D'ENTRAÎNEMENT OBLIGATOIRE EN BÂTONS ET TECHNIQUES PROFESSIONNELLES D'INTERVENTION D'AGENTS DE POLICE MUNICIPALE D'AUTRES COMMUNES
- 30) OCTROI D'AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE AU BENEFICE D'UN ARBITRE DE HAUT NIVEAU ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AFFERENTE
- 31) MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS
- REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF ACCUEILLANT LES ENFANTS DE SAINT-LAURENT-DU-VAR EN 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. SIGNATURE D'UNE CONVENTION SANS RECIPROCITE.
- 33) REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BIOT ACCUEILLANT LES ENFANTS DE SAINT-LAURENT-DU-VAR EN 2023-2024. SIGNATURE D'UNE CONVENTION SANS RECIPROCITE.
- 34) FOURNITURE DE REPAS AU PROFIT DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE VOLLEY DANS LE CADRE DES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BEACH VOLLEY DES 05, 06 et 07 JUILLET 2024 SIGNATURE D'UNE CONVENTION
- 35) ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
- 36) NOUVELLE TARIFICATION DU CONSERVATOIRE ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2021
- 37) MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET ABROGATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ADOPTE PAR DELIBERATION DU 14 JUIN 2023.

38) CIMETIERES - MODALITES DE RETROCESSION DE CONCESSIONS PERPETUELLES

-QUESTIONS ORALES-

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA





Pouvoir

Je soussigné(e))	••••••	•••••	•••••	•••••	•••••	••••••	•••••
□ agissant en o	qualité de	••••••	•••••	••••••	•••••	•••••	••••••	•••••
□ susceptible								
••••••								
•••••								
empêché(e)	d'assister	à	la	séance	du	Conseil	municipal	du
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••						
Donne pouvoir	r pour me rej	présente	r, én	nettre tout	vote et	signer tout o	locument	
à	•••••••	••••••	•••••	••••••	••••••	••••••••••	••••••	•••••
		Fait à .	•••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••	, le		•••
						Signature(1)	

(1)Faire précéder la signature de la mention manuscrite « BON POUR POUVOIR »

Règles encadrant le vote des conseillers intéressés :

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, tout conseiller municipal intéressé par une affaire faisant l'objet d'une délibération ne peut prendre part au vote.

Si ledit conseiller donne pouvoir à un élu non intéressé par l'affaire, ce dernier pourra prendre part au vote pour son propre compte. A contrario, si le mandataire est un conseiller intéressé, sa voix comme celle de son mandant ne peuvent être prises en compte.